

PN-ABS-793

MINISTRE DU PLAN ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
=====

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
=====

COMMISSION NATIONALE DE LA POPULATION

DECLARATION
DE LA POLITIQUE
NATIONALE DE
POPULATION

**MINISTERE DU PLAN ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

COMMISSION NATIONALE DE LA POPULATION

**DECLARATION
DE LA POLITIQUE
NATIONALE DE
POPULATION**

COMMISSION NATIONALE DE POPULATION

**MINISTERE DU PLAN ET DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE**

DIRECTION DE LA PLANIFICATION

UNITE DE PLANIFICATION DE LA POPULATION

YAOUNDE - CAMEROUN

Tel: (237) 22 09 22

(c) MINPAT/DP/UPP 93 Yaoundé, Mars 1993

ISBN 2-909646-06-05

**Cette étude a été financée par le Fonds des Nations Unies pour la
Population (FNUAP), l'Agence Américaine pour le Développement
International (USAID) et la Banque Mondiale.**

b'

SOMMAIRE

I -	PREAMBULE	1
II -	POPULATION ET DEVELOPPEMENT AU CAMEROUN: SITUATION ACTUELLE	5
A -	SITUATION DEMOGRAPHIQUE	5
	1 - Evolution de la population	5
	2 - STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE	7
	3 - DEPENDANCE ECONOMIQUE ET STRUCTURE PAR AGE	8
	4 - DENSITÉ ET REPARTITION DE LA POPULATION	8
	5. TENDANCES ET PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES	9
B.	IMPLICATIONS SOCIO-ECONOMIQUES DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE	13
	1 - SITUATION SANITAIRE	13
	2 - POPULATION ET EDUCATION	15
	3 - RESSOURCES HUMAINES - EMPLOI - FORMATION PROFESSIONNELLE ...	17
	4 - CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE ET JEUNESSE	19
	5 - PROMOTION DE LA FEMME	20
	6 - MIGRATION ET URBANISATION	22
	7 - POPULATION, AUTO-SUFFISANCE ET SECURITE ALIMENTAIRES	24
	8 - POPULATION ET ENVIRONNEMENT .	25
III -	FONDEMENTS , BUT ET OBJECTIFS	29
A -	FONDEMENTS ET PRINCIPES DE BASE	29
B -	BUT	32
C -	OBJECTIFS	32
	C.1 - Objectifs généraux	33
	C.2 - Objectifs spécifiques	34
IV -	GRANDES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE	43

A -	REPARTITION GEOGRAPHIQUE DE LA POPULATION ET DEVELOPPEMENT INTEGRE DES REGIONS	43
B -	POPULATION, AUTOSUFFISANCE ET SECURITE ALIMENTAIRES	45
C -	POPULATION ET ENVIRONNEMENT	46
D -	POPULATION - EMPLOI - FORMATION PROFESSIONNELLE	47
E -	POPULATION ET EDUCATION	49
F -	SANTE , BIEN-ETRE FAMILIAL ET PARENTE RESPONSABLE	50
G -	FEMME ET DEVELOPPEMENT	51
H -	BIEN-ETRE DE LA POPULATION ET TEMPS DE LOISIRS	52
I -	INFORMATION, EDUCATION ET COMMUNICATION EN MATIERE DE POPULATION	53
J -	COLLECTE DES DONNEES, ANALYSE ET RECHERCHE	54
V -	LE CADRE INSTITUTIONNEL ET MECANISMES DE MISE EN OEUVRE	55
A -	Le cadre institutionnel	55
B -	Les mécanismes de mise de oeuvre	56
1-	Agents d'exécution de la politique nationale de population	56
2 -	Engagement des secteurs public et privé ...	57
3-	Suivi et évaluation	58
	ANNEXE STATISTIQUE	59

d

I - PREAMBULE

Le développement économique et social de la nation dont le but est d'améliorer le bien-être de tous les Camerounais et de leurs familles, constitue un souci permanent du Gouvernement.

Depuis l'accession du Cameroun à l'indépendance, d'importants progrès ont été enregistrés en matière de développement grâce au dévouement et aux efforts des populations.

C'est ainsi qu'on a observé jusqu'en 1986, une croissance soutenue de l'économie illustrée notamment par une augmentation constante du produit intérieur brut par habitant, des investissements, des exportations et de la consommation. Cependant depuis 1985/1987, en raison de la crise économique dont les causes sont à la fois exogènes et endogènes, on assiste à une baisse significative du taux de croissance économique (baisse de 2,8 % en 1986/87 et 8,6 % en 1987/88). Cette situation compromet de plus en plus les progrès accomplis par le passé pour améliorer le bien-être des populations et répondre davantage à leurs besoins essentiels.

Les effets néfastes de la crise sont ressentis actuellement de plusieurs façons : les possibilités d'emploi sont compromises; de nombreux services sociaux, tels que la santé et l'éducation, pour lesquels la demande est croissante, ne peuvent pas se développer suffisamment vite pour couvrir tous les besoins. Les services de l'assistance publique

sont tout simplement dépassés par le nombre encore plus croissant des usagers parmi lesquels on compte de plus en plus des travailleurs déflatés des secteurs privé et para-public, et autres personnes indigentes.

L'ambition du Gouvernement, au plan économique est non seulement de juguler la crise qui persiste et de retrouver les grands équilibres macro-économiques d'antan, mais aussi et surtout de relancer l'économie nationale par le biais de programmes d'investissements à long terme couvrant tous les secteurs vitaux.

Jusqu'au VI^e Plan quinquennal de développement, les facteurs démographiques n'ont pas été suffisamment pris en compte dans les stratégies de développement exprimées dans les précédents plans.

Mais dorénavant, les pouvoirs publics envisagent d'importantes mesures pour une meilleure maîtrise des problèmes démographiques à travers une approche intégrée du développement socio-économique et culturel du pays.

D'ores et déjà, une Commission Nationale de la Population, assistée d'un Comité Technique Interministériel, a été créée en Mars 1985. La mission assignée à cette structure est d'assister le Gouvernement dans la définition, l'orientation et l'harmonisation de sa politique en matière de population et dans la recherche des voies et moyens pour sa mise en oeuvre.

Le Président de la République a exprimé à plusieurs occasions son point de vue et celui de son Gouvernement sur les problèmes de population.

En effet, présentant le VI^e Plan quinquennal devant l'Assemblée Nationale, il a déclaré :

<< Nos ambitions bien sûr, sont toujours plus grandes, mais les défis qui nous attendent dans les années à venir le sont autant: la démographie galopante, la désertion des campagnes, l'hypertrophie des villes, la demande croissante d'emplois, la dégradation progressive de l'environnement ; pour ne citer que ces quelques problèmes majeurs. Nous devons donc prendre davantage conscience du phénomène démographique qui gagne chaque jour de l'ampleur et de l'acuité dans les familles et dans les villes >>.

Puis il a ajouté :

<< C'est le lieu, me semble-t-il, d'attirer l'attention des Camerounais et des Camerounaises sur les conséquences économiques et sociales d'une progression incontrôlée de la natalité . La procréation, fût-elle un droit fondamental de tout homme, peut et doit être maîtrisée. Il s'agit par conséquent, non pas de rompre avec nos convictions religieuses et nos us et coutumes en ce domaine, mais de tendre de plus en plus vers la promotion et l'instauration réfléchies d'une paternité consciente et responsable >>.

Le Président BIYA a préconisé une fois de plus en Juin 1990 que les services de planning familial soient étendus à l'ensemble du pays.

C'est dans cette perspective que le Gouvernement propose la mise en place d'une politique nationale de population dont l'objectif sera d'améliorer la qualité de la vie de la population camerounaise, dans la limite des ressources disponibles et par la satisfaction de ses besoins élémentaires (besoins alimentaire, sanitaire, éducatif, en matière d'emploi etc...).

Cette politique se conformera aux principes fondamentaux des Droits de l'Homme, du respect de la famille en tant que cellule élémentaire de chaque société, du droit des couples à décider librement de leur avenir et de la taille de leurs familles aux moments voulus.

II - POPULATION ET DEVELOPPEMENT AU CAMEROUN: SITUATION ACTUELLE

A - SITUATION DEMOGRAPHIQUE

1 - Evolution de la population

En 1950, la population du Cameroun était légèrement supérieure à 4,5 millions d'habitants avec un taux d'accroissement annuel de 1,9 % . A son accession à l'indépendance, cette population était estimée à 5,5 millions d'habitants, soit un million d'habitants de plus en dix ans ; en 1967, elle a atteint 6,5 millions d'âmes, soit un accroissement d'un million en huit ans. En 1976, le seuil de 7,5 millions a été franchi, et au début de 1980, le Cameroun comptait 8,5 millions d'habitants.

Avec une superficie de 475.000 Km², le Cameroun occupe le 18e rang parmi les 45 pays de l'Afrique au Sud du Sahara en matière de population avec près de 11,5 millions d'habitants au premier semestre de 1990. La densité de cette population est donc faible avec quelque 24 habitants au Km².

L'accélération du rythme d'accroissement de la population du Cameroun s'explique par le fait que la mortalité est en baisse alors que la fécondité reste constante et aurait même connu une légère hausse entre 1950 et 1980. Le taux d'accroissement de la population est passé de moins de 2 % en 1950 à environ 3 % au cours des dernières années. A

ce rythme, la population doublerait en moins de 24 ans ; cela signifie que d'ici à l'an 2.014, le Cameroun compterait 23 millions d'habitants.

On estime aujourd'hui le nombre moyen d'enfants par femme (indice synthétique de fécondité) est d'environ six enfants. L'Enquête Nationale sur la Fécondité menée en 1978 a fait apparaître d'importantes disparités régionales, allant d'une moyenne de plus de 6 enfants pour les femmes qui avaient achevé leur période de procréation dans les provinces du Nord-Ouest et de l'Ouest, à 4 enfants dans le Nord et un peu plus de 4 à Douala pour la même catégorie de femmes.

La mortalité fléchit régulièrement depuis 1950. En effet, le taux de mortalité est passé de 27 pour mille à 14 pour mille entre 1950 et 1987. Au cours de la même période, l'espérance de vie à la naissance est passée de 35 ans à 53,4 ans. Cette augmentation de l'espérance de vie est due essentiellement au progrès enregistré en matière du développement socio-économique en général et de la santé et d'hygiène en particulier. Ainsi, le taux de mortalité infantile est passé de 190 à 88 pour mille entre 1950 et 1987.

Au Cameroun, le taux de mortalité infantile demeure encore plus élevé que dans la plupart des pays industrialisés où il est inférieur à 10 pour mille. Les taux de mortalité actuels sont moins connus que ceux de fécondité, car contrairement aux naissances, beaucoup de décès (en particulier ceux des enfants) ne sont ni inscrits dans le registre d'état-civil, ni déclarés lors des recensements.

Il existe d'importantes disparités régionales en ce qui concerne les taux de mortalité. En effet, d'après l'Enquête Nationale de 1978 sur la fécondité, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans se situait à 162 pour mille dans la région du Centre-Sud contre 238 pour mille dans la région septentrionale. Les données démographiques sont loin d'être complètes.

2 - STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE

La structure par sexe de la population accuse un très léger déséquilibre en faveur des femmes : d'après les résultats du recensement démographique de 1987, 51 % de la population sont des personnes de sexe féminin ; les rapports de masculinité observés lors des deux recensements démographiques de 1976 et 1987, se situent respectivement à 96,0 hommes pour 100 femmes et 96,9 hommes pour 100 femmes.

Cependant, en milieu urbain, une sur-représentativité des hommes est observée en général, et en particulier dans les tranches d'âge d'activité économique (15 - 64 ans).

Le pays présente une pyramide des âges caractérisée par une extrême jeunesse de la population. Ce rajeunissement se poursuit d'ailleurs : 46 % de la population sont constitués de personnes âgées de moins de 15 ans en 1987 contre 43 % en 1976.

3. DEPENDANCE ECONOMIQUE ET STRUCTURE PAR AGE

Le rapport de dépendance en fonction de l'âge est celui qui évalue le "poids" de la population en âge d'inactivité (0-14 ans et 65 ans et plus) sur la population d'âge d'activité économique (15-64 ans). Il est estimé en 1987 à 99 personnes à charge pour 100 personnes en âge d'activité, contre 89 personnes à charge pour 100 personnes en âge d'activité en 1976.

L'indicateur réel, qui rapporte les personnes inactives et actives inoccupées sur la population active occupée se situe en 1987 à 190 personnes à charge pour 100 personnes effectivement occupées. Cet indice atteint 290 personnes à charge pour 100 actifs occupés en milieu urbain et pour la même date.

4. DENSITÉ ET REPARTITION DE LA POPULATION

La densité de la population du Cameroun est faible comme dans la plupart des pays africains au Sud du Sahara. De 16,5 habitants au km² en 1976, elle est passée à environ 22,6 habitants au km² en 1987. Cependant, il existe de grandes variations de densité : la province de l'Ouest a une densité d'environ 100 habitants au km² alors que la province de l'Est compte moins de 5 habitants au km².

Quant à la répartition spatiale de la population, elle est inégale à travers les différentes provinces et les régions géographiques d'une part, et entre les zones urbaines et rurales d'autre part.

En effet, en 1987 près de 71 % de la population sont concentrés sur moins de 34 % de la superficie totale du pays.

Une concentration de la population est observée sur les hauts plateaux de l'Ouest et sur la partie côtière du pays.

Parallèlement les régions telles que les provinces de l'Est et du Sud sont moins peuplées.

Malgré le taux d'urbanisation du pays relativement élevé (près de 38 % en 1987), les deux grandes villes, Douala et Yaoundé, respectivement capitale économique et capitale politique, rassemblent à elles seules près de 14% de la population totale du Cameroun.

5. TENDANCES ET PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES

Comme les observations qui précèdent l'indiquent clairement, au cours des prochaines décennies, la croissance démographique dépendra principalement de l'évolution de la fécondité et de la mortalité.

Si les taux de fécondité demeurent élevés, la population camerounaise va probablement doubler pour atteindre le chiffre de 23 millions d'habitants d'ici à l'an 2 014, et, elle doublera de nouveau pour compter 46 millions d'habitants vers l'an 2 038. En d'autres termes, l'effectif de la population du Cameroun dans les 50 prochaines années à venir sera quadruplé si les tendances démographiques actuelles sont maintenues. En moyenne, la densité de cette population serait de l'ordre de cent habitants au kilomètre carré.

Les perspectives de la population camerounaise ont été élaborées pour l'horizon 2020 suivant trois hypothèses différentes d'évolution des phénomènes démographiques :

- une hypothèse faible : baisse de la mortalité et déclin de la fécondité (migration nulle).
- une hypothèse moyenne : baisse de la mortalité et baisse modérée de la fécondité (migration nulle)
- une hypothèse forte : baisse de la mortalité et fécondité constante (migration nulle).

Au rythme actuel de croissance et quelle que soit l'hypothèse de projection, la population camerounaise se situera autour de 15 millions d'habitants en l'an 2000.

Les différences notoires quant à l'effectif de cette population seront évidentes en l'an 2020 avec près de 24 millions, 26 millions et 30,5 millions d'habitants respectivement pour les hypothèses faible, moyenne et forte.

Au-delà des variations du volume de la population, le fait le plus significatif sera les différences des structures par âge qui en découleront et préfigurent des efforts supplémentaires à fournir en terme d'investissements, sociaux dans la mesure où les populations de moins de 15 ans représenteront respectivement 34,3%, 38,8 % et 45,7 % de la population totale pour les hypothèses faible, moyenne et forte.

A la suite de l'analyse rapide des principaux phénomènes démographiques, les tendances démographiques suivantes peuvent être dégagées :

- la stabilité du taux de fécondité et la légère baisse du taux de mortalité, qui en présence des migrations internationales presque marginales, sur une période assez longue, provoquent une légère hausse du taux d'accroissement de la population ;
- le rajeunissement de la population, et notamment celui de la population urbaine, avec entre autres corollaires le vieillissement de la population rurale, dû à l'exode rural, malgré un faible mouvement inverse récemment observé ;

la croissance rapide de la population urbaine avec comme conséquence l'aggravation du chômage, surtout celui des jeunes, diplômés ou pas; tandis qu'en milieu rural la situation s'approche d'un point critique où cette zone se vide de plus en plus de ses forces vives, hypothéquant ainsi l'autosuffisance alimentaire si chère au Cameroun.

L'augmentation progressive de la pression de charge sur la tranche des actifs occupés qui est en baisse par rapport aux inactifs avec pour corollaire l'appauvrissement soutenu de la grande majorité, situation aggravée par la crise économique actuelle.

Il y a peu d'espoir que le taux d'accroissement de la population, actuellement élevé, baisse dans un avenir proche, même si le taux de natalité diminue au même rythme que le taux de mortalité. En effet, le fait que celui-ci n'ait pas encore atteint son niveau le plus bas signifie que le taux d'accroissement gardera plus ou moins son niveau actuel pendant plusieurs années. Si par contre le niveau de mortalité baisse plus rapidement que celui de la natalité, le taux d'accroissement de la population augmentera.

Telle est la situation qui a prévalu au Cameroun au cours des quarante dernières années et qui risque de prévaloir au cours des quarante prochaines années.

B. IMPLICATIONS SOCIO-ECONOMIQUES DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

1 - SITUATION SANITAIRE

Le VIème Plan quinquennal de développement réaffirme que la santé des Camerounais demeure une préoccupation constante du Gouvernement. Des progrès remarquables ont été réalisés depuis l'indépendance comme en témoignent les changements enregistrés par les principaux indicateurs de santé tels que la mortalité infantile/juvenile et l'espérance de vie.

La mortalité infantile (moins d'un an) qui était d'environ 170 pour mille naissances vivantes en 1963 est passée à 88 pour mille en 1987 ; le quotient de mortalité juvénile (la probabilité de décéder entre le 1er et le 5ème anniversaire) quant à lui a régressé de 89,2 à 81,7 pour mille entre 1976 et 1987.

L'espérance de vie à la naissance est passée de 37 ans à 53,4 entre 1963 et 1987. Malgré ces progrès palpables, beaucoup reste encore à faire pour améliorer l'état de santé général des populations camerounaises.

Le taux de mortalité infantile au Cameroun est plus élevé ou égal à celui de la plupart des pays africains à niveau de développement économique équivalent ou inférieur. La rougeole, le

tétanos, les maladies diarrhéiques, les broncho-pneumonies et le paludisme sont les principales causes de la mortalité infantile.

La mortalité juvénile est principalement due à la rougeole et à la malnutrition. Les périodes d'allaitement maternel se sont raccourcies, réduisant de ce fait les intervalles inter-générisques.

Les estimations concernant la mortalité maternelle se situent à près de 420 décès de mères pour 100 000 naissances vivantes, contre environ 10 pour 100 000 dans les pays industrialisés.

Les programmes d'éducation sanitaire, y compris la nutrition, n'atteignent jusque-là qu'une faible frange de la population ce qui expliquerait que le programme élargi de vaccination n'ait pas encore atteint toutes les populations-cibles.

Les grossesses des adolescentes, les abandons d'enfants, et les avortements illégaux et dangereux constituent actuellement des problèmes sociaux dont l'ampleur et la gravité ne cessent d'augmenter.

La stérilité qui demeure encore élevée, et la recrudescence des maladies sexuellement transmissibles, y compris le SIDA, préoccupent au plus haut point le Gouvernement.

Les imperfections dans les systèmes statistiques sanitaires et démographiques surtout au niveau de la collecte constituent un handicap dans la connaissance et la maîtrise des problèmes sanitaires.

2. POPULATION ET EDUCATION

Le dernier recensement de la population révèle qu'une bonne partie de la population âgée de 11 ans et plus ne sait ni lire ni écrire l'une ou l'autre des langues officielles (le Français et l'Anglais) ou une autre langue. L'analphabétisme s'avère ainsi être un problème majeur : 30% d'hommes et 50 % de femmes se trouvent dans cette situation.

En plus des avantages économiques, le fait de relever le niveau général d'instruction de la population comporte d'importants avantages sociaux : d'après les expériences internationales (y compris africaine), il existe une étroite corrélation entre la mortalité maternelle, infantile et juvénile d'une part, et le niveau d'instruction des parents, notamment celui des mères d'autre part.

Le relèvement du niveau d'instruction conduit généralement au relèvement de l'âge au premier mariage, particulièrement chez les filles. En effet le mariage précoce de ces dernières est un facteur déterminant de la mortalité maternelle.

Malheureusement, le taux actuel de la croissance démographique en général et de la croissance de la population

scolarisable en particulier (4% par an) et surtout la gestion peu rigoureuse des ressources disponibles , ne permettent pas de satisfaire tous les besoins du secteur éducation.

Les problèmes de développement du secteur éducatif sont accentués par le fait que l'écart qui sépare ceux qui sont scolarisables et ceux qui sont effectivement scolarisés doit être comblé afin d'atteindre l'objectif de "l'éducation de base pour tous". En outre, l'amélioration de la situation actuelle s'avère indispensable.

En 1987, le taux de scolarisation des enfants âgés de 6 à 14 ans était de 73 % . Ce taux, bien que relativement satisfaisant masque des variations régionales, notamment la sous-scolarisation des filles en milieu rural. Une plus grande participation des femmes au processus de développement dépendra dans une large mesure, de l'amélioration de leur niveau d'instruction.

Le Gouvernement est appelé à faire face à la satisfaction des exigences futures de l'enseignement primaire, exigences dues à une population scolarisable sans cesse croissante.

3. RESSOURCES HUMAINES - EMPLOI - FORMATION PROFESSIONNELLE

Tout développement social et économique repose finalement sur la qualité des ressources humaines d'un pays. A cet égard, notre pays a enregistré des progrès impressionnants depuis son accession à l'indépendance.

Actuellement, le secteur emploi et formation professionnelle se caractérise par un marché national de l'emploi non transparent, la non qualification d'une large frange de la population active, un chômage aggravé par la crise économique qui sévit davantage en milieu urbain, notamment parmi les jeunes (diplômés ou pas) et particulièrement parmi les jeunes filles.

Malgré l'important progrès enregistré dans le pays en matière de scolarisation, l'inadéquation entre l'éducation, la formation et l'emploi devient chaque jour plus évidente et très inquiétante. Cette inadéquation formation-emploi, combinée à la conjoncture économique très difficile, aggrave le chômage, notamment celui des jeunes déjà si fortement ressenti.

La crise économique qui secoue le pays depuis ces dernières années a entraîné la paralysie du marché de l'emploi qui n'est plus en mesure de satisfaire une importante proportion de demandes d'emploi.

Une croissance démographique en hausse continue, a déversé sur le marché du travail, plus de jeunes gens que celui-ci ne peut accueillir. Les jeunes qui vivent en ville sont les plus durement frappés ; aussi sont-ils obligés de chercher des alternatives que certains d'entre-eux trouvent dans toutes sortes de petits métiers relevant du secteur informel.

D'autres se lancent à corps perdu dans des activités illégales, contribuant ainsi à la perturbation du climat social.

La précarité de ces activités ainsi que des revenus qu'ils en tirent les placent dans une situation d'insécurité permanente et les amène à s'engager dans la délinquance, la prostitution, la toxicomanie avec pour corollaires le développement de la violence, du crime...

Par ailleurs, malgré les efforts consentis par la communauté nationale en matière de rééducation fonctionnelle et de réhabilitation des personnes handicapées, la réinsertion socio-économique de ces dernières rencontre toujours de sérieux blocages dûs notamment à l'étroitesse du marché de l'emploi, aux attitudes négatives des employeurs et au défaitisme affiché par les familles. Si l'on entend par "population en âge de travailler" ceux qui sont âgés de 15 à 59 ans, les projections démographiques indiquent que cette population enregistrera un taux de croissance annuel de 4,4 % au cours des prochaines années. Ces prévisions sont assez exactes dans la mesure où tous ceux qui vont entrer sur le marché du travail au cours des 15 prochaines années sont déjà nés.

4. CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE ET JEUNESSE

La population camerounaise est caractérisée à l'instar d'autres pays en développement par sa jeunesse : 46,4 % et 56 % des camerounais sont âgés respectivement de moins de 15 et 20 ans. Cette prédominance des jeunes est le résultat d'une fécondité élevée pendant une période assez longue combinée à une mortalité générale encore élevée bien qu'ayant amorcé une légère baisse.

Les espoirs et les attentes du Cameroun reposent sur les jeunes, généralement qualifiés avec justesse de "fer de lance" de la nation. Ce sont les travailleurs et les décideurs de demain. Aussi c'est à juste titre qu'ils font l'objet de gros investissements et de beaucoup d'attention de la part du Gouvernement et de la population tout entière.

Ici encore, la croissance rapide de la population réduit les possibilités des services adéquats que le Gouvernement offre à ces enfants et adolescents. Comme cela a été indiqué dans le secteur santé, d'importants investissements sanitaires sont nécessaires pour réduire de manière significative les taux de mortalité infantile et juvénile.

Quant aux besoins d'éducation de cette frange de la population, ils sont importants et continuent à être l'une des priorités du Gouvernement comme il a été signalé plus haut (population et éducation).

Cette tendance au rajeunissement de la population se poursuivra encore quelques années, avant d'amorcer une certaine stagnation, voire un début de vieillissement de la population, avec l'amélioration de la couverture sanitaire du pays.

Sur le plan de l'emploi, cette partie de la population semble être celle qui est la plus touchée par le phénomène du chômage et du sous-emploi. Sur un marché de l'emploi déjà si difficile, ces jeunes, généralement insuffisamment qualifiés voire sans formation professionnelle, risquent d'être frustrés dans la recherche d'un emploi, d'une situation décente et de sombrer dans l'inadaptation sociale en général et la délinquance juvénile en particulier.

Le taux de chômage est estimé en 1987 à 22,8 % chez les jeunes de 15 à 24 ans et atteint 47,3 % chez les jeunes filles du même groupe d'âges résidant en milieu urbain. Ainsi, l'accroissement rapide de la population et la crise économique actuels compromettent l'avenir des jeunes de ce pays.

5. PROMOTION DE LA FEMME

La Constitution de la République du Cameroun reconnaît explicitement que tous les êtres "sont égaux en droits et en devoirs". Toutefois, dans la tradition et dans les faits, les femmes demeurent désavantagées par rapport aux hommes à plusieurs égards : de nombreuses barrières juridiques, économiques, sociales et culturelles entravent leur plein épanouissement.

Au niveau de l'enseignement primaire et surtout secondaire, les taux de scolarisation sont plus bas et les taux d'abandons scolaires plus élevés, comparativement à la situation des garçons. Dans le cadre du mariage, du divorce et du veuvage, la législation et le droit coutumier n'accordent pas à la femme les mêmes droits qu'à l'homme, et, ne les situent pas non plus au même niveau.

Bien que la scolarisation en général et celle des filles en particulier, ait connu un net progrès au cours des deux dernières décennies, les femmes demeurent moins scolarisées que les hommes : deux personnes analphabètes sur trois sont de sexe féminin.

La participation des femmes à la vie sociale, économique et politique ou au développement tout court, demeure encore très faible comparativement à celle des hommes.

En effet, à titre d'exemple, en dehors des activités agropastorales dans lesquelles les femmes sont majoritaires et qu'elles exercent surtout en milieu rural, leur participation dans certains domaines de l'économie nationale reste encore moins évidente que celle des hommes à cause de leur qualification professionnelle insuffisante. Toutefois, la non disponibilité des données fiables ne permet pas de mieux apprécier cette faible participation.

Il ressort des études récentes menées par le Ministère chargé des Affaires Sociales et de la Condition Féminine que les femmes, en particulier celles qui font partie des jeunes générations, prennent de

plus en plus conscience de la nécessité d'apporter des changements à ce modèle traditionnel.

6. MIGRATION ET URBANISATION

La répartition inégale de la population sur le territoire national est due d'une part aux raisons historiques de peuplement et d'autre part, aux courants migratoires tant internationaux qu'internes.

S'agissant des mouvements migratoires internes, ceux-ci sont particulièrement importants. En effet, au recensement de 1987, il a été relevé que 32 % de la population avaient à cette date changé de résidence au moins une fois.

D'une manière générale, l'examen de la structure des migrations internes par sexe et par âge révèle que :

- la population migrante est relativement jeune : 70 % ont moins de 35 ans ; les femmes migrantes sont moins jeunes que les hommes, 73 % d'hommes ont moins de 35 ans (le groupe le plus important étant 20 - 24 ans), contre 68 % chez les femmes (les plus nombreuses ayant entre 15 et 19 ans).
- Jusqu'à 30 ans, les femmes migrantes sont plus nombreuses que les hommes qui prennent le relais, sans doute pour des motifs économiques.

Dans une large mesure, les mouvements observés partent de la campagne vers les villes. Ce courant migratoire reste très important. Il convient de souligner que Douala et Yaoundé en particulier, exercent une forte attraction sur les régions environnantes (provinces du Littoral et du Centre) d'où partent plus de 50 % des migrants à destination de ces deux villes.

Toutefois, il importe de signaler qu'il existe un contre-courant migratoire des villes vers les campagnes qui a été observé ces derniers temps : par exemple, au recensement de 1987, il a été observé que près de 164 000 personnes ayant changé de résidence pour une petite ville ou la campagne sont parties de Douala et 140 000 environ de Yaoundé. Cette situation semble être liée à la crise économique qui prévaut actuellement et qui entraîne les pertes d'emplois dans ces villes.

Mais il serait prématuré de parler d'un véritable renversement de situation. Aussi est-il nécessaire de poursuivre les études de ce phénomène en vue d'incorporer les résultats dans toute politique de développement.

Dans les villes, les mouvements migratoires trouvent leur plus forte traduction dans la croissance rapide d'habitations précaires, surtout mais pas nécessairement, à la périphérie des villes de destination. Dans ces zones à habitat spontané, des milliers de personnes essayent de subsister grâce aux activités relevant du secteur informel ou pire à des activités jugées illégales et/ou immorales par la société.

Il est fort à craindre que ces problèmes ne s'amplifient avec le temps si aucune mesure n'est prise pour l'amélioration des conditions de vie tant en milieu rural qu'urbain. En effet, les projections démographiques disponibles montrent que d'ici la fin du siècle, plus de 50% de la population camerounaise (38 % en 1987) vivront en ville.

Les jeunes, en quête d'instruction, de soins de santé et de travail plus rémunérateur eu égard aux activités agricoles peu incitatives ou fuyant un régime foncier défavorable, des systèmes d'héritage spoliant actuels et d'autres réalités profondes de la campagne, constitueront le flot le plus important de ces nouveaux migrants.

7. POPULATION, AUTO-SUFFISANCE ET SECURITE ALIMENTAIRES

L'autosuffisance alimentaire du Cameroun dont le taux de couverture est d'environ 96%, est fragile et reste à consolider. Elle est en effet menacée d'une part, par une demande sans cesse croissante due à une croissance démographique rapide et d'autre part, par le vieillissement de la population active agricole, les méthodes culturales archaïques et les multiples problèmes écologiques sans oublier l'importance des pertes après récolte, ainsi que, par les contraintes inhérentes aux divers régimes fonciers, enfin l'instabilité des revenus obtenus de la vente des produits vivriers, conséquence de l'inorganisation des circuits de distribution et de commercialisation de ces produits.

L'on note également d'importantes disparités des disponibilités alimentaires d'une part, entre les centres urbains et les zones rurales, liées en grande partie à la forte croissance démographique des centres urbains, et d'autre part, entre les différentes régions du pays.

La prise de calories par personne se situe juste au-dessus du seuil de sécurité de 2 217 kilocalories par jour. Cependant, la ration alimentaire quotidienne moyenne n'est pas équilibrée et accuse une carence en protéines.

La superficie totale des terres cultivées représente moins de 5 % du territoire national. Sans porter atteinte à la richesse des forêts et des pâturages existants, une superficie plus grande pourrait être mise en culture.

8. POPULATION ET ENVIRONNEMENT

La poussée démographique combinée à la mauvaise gestion de l'environnement et les aléas climatiques, contribuent à rendre le Cameroun particulièrement vulnérable à la dégradation de ses ressources naturelles.

D'une manière générale, le pays est divisé en quatre zones écologiques : le Nord Sub-sahélien, le Plateau Sud camerounais, les Hauts plateaux de l'Ouest et la région côtière.

Malgré la densité de la population globalement faible et le niveau d'industrialisation encore bas, chacune de ces quatre zones pose des problèmes spécifiques en matière d'environnement.

Dans le Nord Sub-sahélien, l'érosion des sols et la désertification s'expliquent essentiellement par les aléas climatiques. Le surpâturage contribue aussi à accélérer ces phénomènes. Il en est de même des méthodes culturales (culture sur brûlis), de la coupe de bois de chauffe et des feux de brousses.

Sur les hauts plateaux de l'Ouest, la croissance démographique entraîne une surexploitation progressive du couvert végétal avec pour conséquence, l'érosion des sols.

Sur le plateau sud camerounais et dans la région côtière, la culture sur brûlis, nuisible à l'environnement, combinée à la déforestation incontrôlée, ont considérablement dégradé l'environnement.

En résumé, l'action de l'homme sur la nature, accompagnée de l'avancée du désert a contribué dans certaines régions à la disparition de la forêt primaire, au profit des forêts secondaires.

Si en zones rurales, les conséquences les plus importantes de la dégradation de l'environnement concernent la dégradation des sols, la déforestation, etc..., en milieu urbain, la forte croissance démographique combinée à la mauvaise gestion de l'environnement aboutit également à la détérioration du cadre de vie des populations.

Au cours des prochaines années, les problèmes écologiques prendront des proportions alarmantes si des mesures appropriées ne sont pas prises.

III - FONDEMENTS , BUT ET OBJECTIFS

A - FONDEMENTS ET PRINCIPES DE BASE

La politique nationale de population s'appuie sur le libéralisme communautaire: option fondamentale du développement économique du pays.

Cette politique s'inscrit dans un contexte économique et socio-politique caractérisé par:

- l'existence et la cohabitation d'une multitude de groupes ethnolinguistiques ayant chacun un riche patrimoine culturel, fondé essentiellement sur le respect de l'être humain et sur la solidarité intercommunautaire ;
- l'attitude nataliste de la population camerounaise se manifestant par l'aspiration de chaque couple à une nombreuse progéniture avec cependant le souci permanent de ne pas compromettre la santé de l'enfant et de la mère, par des accouchements trop rapprochés;
- la dégradation des comportements individuels et collectifs vis-à-vis du bien communautaire qui induit la

paupérisation progressive d'une frange importante de la population ;

les mutations sociales provoquées par le modernisme, l'urbanisation rapide, le relèvement du niveau d'instruction dont les effets sur le comportement démographique de la société, se traduisent par la perte de certaines de nos valeurs culturelles, le raccourcissement des périodes d'allaitement maternel réduisant les intervalles intergénéraliques, la tolérance des cohabitations hors mariage et la multiplication des risques de grossesses non désirées chez les adolescentes;

une évolution perceptible vers une démocratie avancée se traduisant par l'instauration d'un système de pluralisme politique et l'affirmation d'une liberté d'expression consacrant la prise en compte de l'opinion publique dans la gestion des affaires de la cité.

une autosuffisance alimentaire fragile et une sécurité alimentaire de la population qui reste à assurer dans un contexte difficile exacerbé par la crise économique.

Compte tenu des constats énoncés ci-dessus, la politique nationale de population exclut toute mesure coercitive qui empêche les individus et les couples de décider librement du nombre d'enfants qu'ils désirent avoir, tout en reconnaissant leur droit à l'espacement des

naissances et, d'être suffisamment instruits et informés des questions relatives aux services adéquats en la matière.

En outre, cette politique implique la responsabilité des individus et des couples à assurer, en fonction de leurs moyens, le bien-être futur de tout enfant qu'ils décident d'avoir, ainsi que la responsabilité de l'Etat et de tout citoyen en ce qui concerne le développement harmonieux de la communauté, de la Nation et de l'humanité tout entière.

Le Gouvernement oeuvre pour l'accès de tous les citoyens à l'information, aux moyens et aux services adéquats afin qu'ils puissent exercer pleinement les droits énumérés ci-dessus, et, d'éliminer toutes les barrières légales susceptibles de les empêcher de poursuivre librement leurs idéaux et leurs objectifs en matière de procréation.

La Politique Nationale de Population respecte aussi les principes et droits fondamentaux du peuple camerounais, tels que proclamés dans le préambule de la Constitution du Cameroun qui affirme son attachement aux libertés fondamentales inscrites dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Charte des Nations-Unies notamment au principe suivant:

" *Tous les hommes sont égaux en droits et en devoirs. L'Etat s'efforce d'assurer à tous les citoyens les conditions nécessaires à leur développement* ".

Par ailleurs, répondant à l'appel contenu dans le Plan d'Action de Lagos adopté par les Chefs d'Etat africains et qui préconise la formulation et la mise en oeuvre des politiques de population, le Gouvernement souscrit également aux recommandations contenues dans les Plans d'Action adoptés lors des conférences mondiales sur la population (Bucarest en 1974, Mexico en 1984, Arusha en 1984, Amsterdam en 1989), étant entendu que sa position officielle consiste à traiter les problèmes démographiques à travers une approche intégrée du développement socio-économique du Cameroun.

B - BUT

D'une façon générale, la Politique Nationale de Population du Cameroun a pour but d'améliorer le niveau et la qualité de la vie de la population, dans la limite des ressources disponibles, en conformité avec la dignité humaine et les droits fondamentaux de l'Homme, notamment en oeuvrant pour assurer la satisfaction des besoins élémentaires de la population (santé, alimentation, éducation, emploi, logement etc...).

C - OBJECTIFS

Pour satisfaire le but visé ci-dessus, les objectifs généraux et spécifiques suivants devront être poursuivis et opérationnalisés :

C.1 - Objectifs généraux

- a) Améliorer l'état sanitaire de la population en général et celui des mères et des enfants en particulier ;
- b) Renforcer l'auto-suffisance et promouvoir la sécurité alimentaire ;
- c) Promouvoir l'éducation de base pour tous et notamment celle des filles;
- d) Promouvoir et développer des ressources humaines qualifiées tout en recherchant l'adéquation formation-emploi ;
- e) Promouvoir et développer l'épanouissement des familles et des couples ;
- f) Promouvoir et assurer un développement intégré, harmonieux des villes et des campagnes tout en préservant l'environnement.
- g) **Promouvoir les recherches en matière de population.**

C.2 - Objectifs spécifiques

1. Réduire la mortalité en général et celle des mères et des enfants en particulier.
2. Implanter et/ou renforcer, sur l'ensemble du territoire national, des infrastructures de santé, notamment celles de services de soins de santé primaires.
3. Promouvoir la parenté responsable dans toutes les couches de la population suivant les quatre modules ci-après :

éducation à la vie familiale;
éducation à la vie sexuelle;
éducation à la maîtrise de la procréation;
éducation à la vie communautaire pour le développement économique et social;
4. Promouvoir l'éducation pour tous, par l'implantation et le renforcement des infrastructures scolaires, et par l'adaptation des programmes scolaires aux besoins réels de l'économie et de l'intégration nationale.
5. Lutter contre la stérilité masculine et féminine afin d'aider les couples qui désirent avoir des enfants ;

6. **Promouvoir et renforcer l'éducation et la scolarisation des filles et décourager les abandons scolaires précoces, afin de relever leur niveau d'instruction et leur âge au premier mariage;**
7. **Promouvoir et faciliter l'accessibilité volontaire aux services de planification familiale en vue d'assurer la maîtrise de la fécondité, notamment par l'implantation de ces services sur toute l'étendue du territoire national avec un effort particulier dans les zones rurales et les zones urbaines à habitat spontané.**
8. **Promouvoir et encourager sous la supervision et la coordination du Gouvernement la participation des promoteurs privés dans l'implantation des services sanitaires, sociaux et de planification familiale ;**
9. **Promouvoir et assurer l'éducation à la vie familiale et l'éducation sexuelle chez les jeunes en tenant compte de leur degré de maturité, afin de les préparer à assumer pleinement leur rôle de futurs parents et de futurs responsables ; à cet effet, élaborer et mettre en oeuvre des programmes d'éducation appropriés;**
- 10- **Intensifier la lutte contre l'inadaptation sociale des jeunes et contre les facteurs handicapants et promouvoir la protection des personnes handicapées, et les personnes de**

troisième âge en assurant leur intégration socio-économique.

- 11- Identifier les problèmes que pose le genre de vie des populations nomades et promouvoir les actions tendant à assurer d'une manière harmonieuse leur insertion socio-économique ;
12. Promouvoir et développer la lutte contre la marginalisation des personnes handicapées et des vieillards ;
13. Promouvoir et assurer l'auto-suffisance et la sécurité alimentaires, notamment par la diversification des cultures, la modernisation des méthodes culturales, la révision du régime foncier en vigueur en vue d'une meilleure exploitation du sol, l'amélioration des circuits de commercialisation, et par le développement de la conservation et la transformation des produits agricoles afin de réduire, voire de mettre fin aux énormes pertes enregistrées après récolte ;
14. Promouvoir et développer les possibilités d'emploi en assurant une formation professionnelle pour tous où la recherche de l'adéquation formation-emploi est permanente, notamment par l'implantation, le renforcement et la décentralisation des centres, écoles et

instituts de formation sur toute l'étendue du territoire, et, par la révision et l'adaptation des programmes de formation aux besoins réels et prioritaires du tissu économique du pays ;

15. Promouvoir et assurer davantage l'intégration des femmes dans les activités économiques autres que l'agriculture, notamment en encourageant une plus grande diversification de leur formation professionnelle ;
16. Promouvoir et développer la création de nouveaux emplois notamment par le renforcement de l'encadrement du secteur informel, principal créateur d'emplois rémunérateurs à faible coût et de l'auto-emploi d'une part, et par la facilitation de l'accès au crédit d'autre part;
17. Promouvoir et assurer le transfert effectif de la technologie appropriée au tissu économique du Cameroun;
18. Réajuster les prix, notamment dans l'intérêt des PME, PMI et de petits et moyens exploitants agricoles, afin de rendre plus rémunérateur et donc plus attrayants, les emplois de cet important secteur ;
19. Promouvoir et assurer une gestion efficace et efficiente du marché national de l'emploi, notamment par

l'implantation, le renforcement et la décentralisation des structures chargées de cette gestion d'une part, et, d'autre part par une meilleure maîtrise (principalement informationnelle) du secteur;

- 20- Promouvoir l'accès de travailleurs camerounais sur le marché international de l'emploi.
- 21- Promouvoir, généraliser et assurer l'implantation des communautés villageoises, des comités de développement et l'aménagement du territoire, afin de freiner l'exode rural et de parvenir à une meilleure répartition géographique de la population;
22. Promouvoir et assurer l'amélioration du statut de la femme au niveau de toutes les couches sociales, notamment par la mise en place d'un cadre juridique propice à son épanouissement social, économique et politique d'une part, et, par la sensibilisation de l'ensemble de la population camerounaise (individus des deux sexes, autorités administratives, traditionnelles, religieuses et politiques) sur la situation stratégique de la femme au sein de la famille et dans la société d'autre part;
23. Promouvoir et assurer la lutte contre l'analphabétisme des personnes de deux sexes, notamment en milieu rural, avec

un accent particulier sur la population féminine, afin de relever le niveau d'instruction de la population;

24. Promouvoir et développer l'encadrement des familles, la formation et la consolidation des couples par :

l'implantation et le renforcement sur l'ensemble du territoire national de structures sociales appropriées intégrant entre autres, les bureaux-conseils, les crèches et les haltes garderie ;

la mise en oeuvre d'un programme de formation de conseillers conjugaux et des éducateurs de la petite enfance ;

L'élaboration d'un code de la famille.

25. Etudier les voies et moyens à mettre en place pour un système généralisé de sécurité sociale.
26. Promouvoir et développer des programmes appropriés et harmonieux d'information, d'éducation et de communication sur l'ensemble du territoire national en vue d'une grande sensibilisation de l'ensemble de la population (individus, autorités, leaders, etc...) aux problèmes de population et de développement.

27. Informer, éduquer et sensibiliser les populations sur la nécessité d'une maîtrise de la procréation et sur les différentes méthodes contraceptives existantes (modernes, naturelles et traditionnelles) ainsi que sur leurs effets sur la santé des utilisateurs afin d'assurer des choix individuels dans ce domaine.
28. Promouvoir, développer et assurer sur l'ensemble du territoire national des programmes d'information, d'éducation et de communication de toutes les couches de la population en matière de santé et d'hygiène, avec un accent particulier sur les maladies sexuellement transmissibles (y compris le SIDA) et les causes de stérilité (notamment secondaire) ;
29. Promouvoir et développer l'éducation à la vie familiale, sur l'ensemble du territoire, de toutes les couches sociales de la population et par le biais de toutes les structures existantes (milieux professionnels, scolaires, sanitaires, ONG, les congrégations religieuses, et les divers associations et regroupements socio-économiques et politiques) ;
30. Susciter l'élaboration et la mise en place d'une législation appropriée et moins coercitive en matière de planification familiale ;

31. Promouvoir et réaliser des études relatives aux besoins réels de la population tout au long de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Population afin d'assurer une efficacité des programmes exécutés, et une grande participation de l'ensemble de la population;
30. Entreprendre des études appropriées sur l'ampleur de la stérilité, des maladies sexuellement transmissibles, de la sous-fécondité et de la mortalité maternelle et infantile et des maladies invalidantes au Cameroun ;
31. Entreprendre des études et des recherches relatives à l'inventaire des méthodes contraceptives (modernes, naturelles, traditionnelles), pour une évaluation de leurs effets secondaires sur la santé des utilisateurs et à leur efficacité et leur intégration dans les programmes sanitaires ;
32. Promouvoir et assurer l'amélioration de la collecte et de l'analyse régulière des données socio-économiques et démographiques, ainsi que leur diffusion rapide en vue de la planification du développement socio-économique du pays, aussi bien au niveau national et global, que sectoriel et régional ;
33. Promouvoir, développer et assurer la formation des personnels chargés de concevoir, d'exécuter, de superviser

et d'évaluer les différents programmes de la politique, ainsi que celui chargé du contrôle de la qualité des produits contraceptifs ;

34. Développer, assurer et renforcer une excellente coordination de l'ensemble des programmes, des structures et des intervenants impliqués dans la politique de population, notamment par une meilleure définition des rôles, une grande concertation, et une approche multidisciplinaire.
35. Concrétiser dans le cadre de l'éducation de base pour tous les options gouvernementales en matière de moralisation de comportements.

IV - GRANDES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE

Des stratégies de mise en oeuvre de la politique nationale de population seront élaborées pour chaque secteur et des actions quantifiables, réalistes et réalisables seront fixées pour des périodes de planification bien définies.

Mais d'ores et déjà voici pour chaque objectif général quelques grandes orientations de politique par secteur.

A - REPARTITION GEOGRAPHIQUE DE LA POPULATION ET DEVELOPPEMENT INTEGRE DES REGIONS

A la lumière de l'expérience internationale, le Gouvernement estime qu'il convient de repenser le phénomène de l'exode rural, ainsi que les solutions envisagées pour y remédier. Cette nouvelle orientation, si elle s'avère nécessaire, ne devrait en aucun cas détourner l'attention que le Gouvernement accorde aux véritables problèmes du développement rural.

Etant donné que des programmes de développement et la politique de recouvrement des coûts seront en vigueur pendant longtemps, tant pour le développement des villes que celui des zones

rurales, le rôle et la responsabilité des communautés de base, devraient être tout à fait reconnus lors de la conception des programmes d'action.

Compte tenu de ce constat, la politique nationale de population visera une meilleure occupation du territoire national:

- en intensifiant la coordination au niveau des institutions chargées de concevoir des politiques de développement rural, d'aménagement du territoire, d'urbanisation et d'implantation des industries ;
- en améliorant les conditions économiques dans les zones rurales par le biais d'un développement socio-économique intégré, notamment par la diversification des activités économiques et une amélioration des conditions sociales, sanitaires et par l'implantation des infrastructures culturelles et scolaires ;
- en renforçant les programmes de développement communautaire dans les zones rurales, en tenant compte des structures traditionnelles existantes, qui doivent être associées à la gestion des ressources gouvernementales et non gouvernementales mises à leur disposition ;
- En élaborant des programmes cohérents pour l'exploitation de nouvelles terres en prenant en compte toutes les considérations d'ordre légal, agricole,

économique, social et culturel en vue de la réinstallation d'agriculteurs potentiels ;

- en mettant l'accent sur le développement des petites villes et des villes de taille moyenne, afin de réduire les principaux mouvements migratoires en direction des deux grandes villes que sont Yaoundé et Douala ;
- en identifiant l'organisation sociale et les besoins élémentaires des populations urbaines en rap. expansion dans le but d'initier et d'exécuter de programmes de développement harmonieux de la communauté;
- en sensibilisant la population rurale, à travers un programme Information, Education, Communication approprié sur les réalités de la vie en milieu urbain et sur les avantages de la vie en milieu rural.

B - POPULATION, AUTOSUFFISANCE ET SECURITE ALIMENTAIRES

Dans l'optique de l'amélioration de la situation alimentaire et nutritionnelle de l'ensemble de la population, les choix fondamentaux du gouvernement se réfèrent à cet effet à l'autosuffisance et à la sécurité alimentaire ainsi qu'au bien-être nutritionnel de la population.

A cet effet, la politique nationale de population mettra l'accent sur :

- la production et la consommation ;
- la commercialisation et la demande alimentaire ;
- la nutrition et l'alimentation ;
- les instruments de planification alimentaire.

Des stratégies alimentaires et nutritionnelles appropriées guideront la mise en oeuvre de cette politique.

C - POPULATION ET ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de la Politique Nationale de Population, des dispositions spéciales devront être prises pour inventorier, surveiller les terres arables et les pâturages, contrôler l'épuisement des réserves forestières, et promouvoir la qualité de l'habitat.

Des programmes spécifiques en matière d'information, d'éducation et de communication pour sensibiliser les agriculteurs et les éleveurs sur les effets néfastes des pratiques culturales et pastorales inefficaces non seulement pour la production, mais aussi sur l'environnement, seront élaborés et mis en oeuvre. Dans ce cadre des programmes éducatifs seront également entrepris pour corriger ces erreurs.

Des études spéciales (sociologique, économique, etc...) seront entreprises sur les problèmes urgents que l'expansion rapide des agglomérations urbaines pose à la préservation de l'environnement afin de garantir une urbanisation raisonnablement contrôlée et harmonieuse.

D - POPULATION - EMPLOI - FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans ce domaine, des efforts actuellement déployés seront poursuivis pour rendre transparent le marché national de l'emploi, en vue de sa gestion efficace et efficiente, et, pour une meilleure utilisation des ressources humaines.

A cet effet, la poursuite des études entreprises ainsi que la réalisation d'autres, notamment sur les besoins futurs en matière de formation professionnelle, les créneaux porteurs de l'économie, sur la mobilité de l'emploi avec leurs problèmes connexes et relatifs à la rémunération et au recrutement, et sur les prévisions de main-d'oeuvre par spécialités constituent les principales priorités du Gouvernement.

Un accent particulier sera mis sur le secteur informel, aussi bien urbain que rural, et, sur la promotion de l'auto-emploi. A cet effet, il sera procédé de plus en plus à la professionnalisation de l'enseignement, notamment au niveau secondaire et universitaire, par une révision et une adaptation des programmes scolaires et de formation aux besoins réels de l'économie.

La promotion et le développement de l'esprit managérial constitueront les facteurs clés de ces actions en faveur de la création de nouveaux emplois. Il sera également conçu et mis en oeuvre des actions et programmes, facilitant et garantissant l'accès des Camerounais au marché international du travail.

Ici encore, une formation professionnelle solide et à jour sera la solution clé pour une compétition dans ce domaine au niveau international.

Les communautés locales seront responsabilisées, et encouragées à devenir de plus en plus des partenaires économiques actifs, par une plus grande participation aux programmes de développement économique et social du pays en général, et à celui de leurs régions et de leurs communautés en particulier.

Tout sera mis en oeuvre conjointement par le Gouvernement et les forces vives pour faciliter l'accès au crédit, et pour améliorer la technologie et assurer son transfert.

Des efforts seront consentis pour implanter, renforcer et équiper les différentes structures impliquées dans la promotion de l'emploi (structures chargées de la gestion du marché de l'emploi, celles chargées de la formation professionnelle initiale et du perfectionnement et celles chargées des études et recherches).

E - POPULATION ET EDUCATION

Malgré la difficulté sus-mentionnée, le Gouvernement poursuivra résolument ses objectifs d'éducation de base pour tous. Le système d'enseignement dans son ensemble, du primaire au supérieur fera toujours l'objet de préoccupation constante de la part de l'Etat et de la Nation, tant en ce qui concerne le développement de la capacité d'accueil, que de l'orientation et de la programmation des études. Un effort spécial sera fait pour promouvoir l'instruction des filles et décourager leurs abandons scolaires précoces.

Tout sera mis en oeuvre pour la promotion et le développement de l'éducation de base pour tous et en particulier celle des filles. Des efforts spéciaux seront consentis afin d'encourager une plus grande scolarisation des filles et inciter celles-ci à ne pas abandonner trop tôt leurs études.

Le Gouvernement et la communauté exhorteront les parents à donner aux filles ainsi qu'aux groupes d'enfants vulnérables (handicapés, inadaptés sociaux, ...) les mêmes chances en matière d'instruction et les inciteront à relever les défis actuels en prenant de plus en plus en charge les coûts de l'éducation dans la limite de leurs moyens.

Enfin, dans le cadre d'une nouvelle politique de l'éducation de base pour tous, des mesures sont envisagées pour la révision et l'adaptation des programmes scolaires au contexte socio-

économique et culturel, notamment la promotion d'un environnement éthique respectueux de nos valeurs socio-culturelles.

F - SANTE , BIEN-ETRE FAMILIAL ET PARENTE RESPONSABLE

La Politique Nationale de Population mettra l'accent sur le caractère prioritaire de la médecine préventive afin de réduire la mortalité infantile et juvénile et la mortalité maternelle dont les taux sont encore élevés.

A cet effet, la politique nationale de population visera l'amélioration et l'extension des services de soins de santé primaires, considérés comme des instruments indispensables pour garantir des services de santé pour la mère et l'enfant, notamment la surveillance pré et post-natale, les accouchements dans les formations sanitaires, les campagnes de vaccination globale et de réhydratation par voie orale, les activités de nutrition et d'éducation sanitaire ainsi que les conseils sur l'espacement des naissances et les moyens de le pratiquer.

Une attention particulière sera accordée aux problèmes de grossesses des adolescentes, pré-nuptiales et à ceux des grossesses non désirées en général qui se traduisent trop souvent par un nombre sans cesse croissant de décès en couche, d'avortements, d'abandons d'enfants et d'infanticides.

Il en serait de même de problèmes particuliers que rencontrent les familles et les populations défavorisées.

A cet effet, la politique nationale de population mettra également un accent sur la promotion de la famille en tant que cellule de base de la société, sur la lutte contre l'inadaptation sociale des jeunes, la pauvreté, la dépravation des mœurs, la marginalisation des personnes handicapées et du 3ème âge. Elle prendra en compte tous les problèmes liés à l'insertion sociale des populations nomades et à la sauvegarde de la petite enfance.

Des programmes globaux d'éducation au bien-être familial, d'éducation sanitaire et d'éducation sexuelle seront élaborés et mis en oeuvre tout en tenant compte des populations ciblées et de leur degré de maturité.

G - FEMME ET DEVELOPPEMENT

Afin d'améliorer le statut de la femme et son épanouissement et assurer sa pleine participation au développement, le Gouvernement et la communauté entreprendront des actions spécifiques visant à :

- a) **Créer un cadre juridique propice à l'élimination de toutes les barrières juridiques existantes qui, directement ou indirectement, gênent les femmes et les empêchent**

de jouir de leurs droits, de les exercer ou de participer pleinement au développement ;

- b) Elargir les programmes d'information, d'éducation et de communication afin de rendre les femmes plus conscientes de leurs rôles dans la famille et dans la société.
- c) Faciliter l'accès des femmes à la propriété foncière et au crédit , à titre individuel et par le biais des coopératives ou tout autre groupement et association professionnels ;
- d) Créer des conditions favorables au renforcement des organisations féminines en développant notamment un partenariat avec les ONG.

H - BIEN-ETRE DE LA POPULATION ET TEMPS DE LOISIRS

Soucieux au développement équilibré et harmonieux de toutes les couches de la population, la politique nationale de population mettra un accent particulier à l'amélioration du bien-être physique et psychique des camerounais par :

- la promotion des sports de masse ;
- le développement des activités culturelles ;
- la promotion du tourisme notamment intérieur ;
- le réaménagement du temps des loisirs ;

- la promotion des oeuvres de l'esprit (telles que la musique et la peinture).

I - INFORMATION, EDUCATION ET COMMUNICATION EN MATIERE DE POPULATION

Des programmes appropriés d'information, d'éducation et de communication relatifs aux problèmes de population sont essentiels à la mise en oeuvre et à la réussite de toute politique de population . Ces programmes porteront notamment sur:

- l'éducation à la vie familiale ;
- l'éducation à la maîtrise de la procréation ;
- l'éducation à la vie sexuelle ;
- l'éducation à la vie communautaire pour le développement.

Les programmes d'information, d'éducation et de communication (IEC) devraient être adaptés aux auditoires spécifiques auxquels ils sont destinés. Des auditoires-cibles devraient être soigneusement identifiés . Le contenu des messages et les médias choisis pour les transmettre devront être fonction de la spécificité de l'auditoire concerné.

J - COLLECTE DES DONNEES,
ANALYSE ET RECHERCHE

Une politique nationale de population nécessite une base solide d'informations sur les données socio- économiques et démographiques.

Pour ce faire, les mesures suivantes sont à envisager:

- constituer et mettre régulièrement à jour des bases de données relatives aux différents secteurs ;
- promouvoir, renforcer et assurer la coordination des programmes d'étude et de recherche sur la population dans les différents secteurs concernés ;
- Réaliser périodiquement des enquêtes démographiques et socio-économiques spécifiques par sondage du genre "Enquête Mondiale sur la Fécondité" et "Enquête Démographique et de Santé, Enquête emploi...", en complément de l'état-civil et d'autres investigations statistiques à caractère exhaustif, pour être mieux informé sur les tendances actuelles de la fécondité, de la mortalité et de l'état de santé de la population en général, des mères et des enfants en particulier, de l'emploi, etc..

V - LE CADRE INSTITUTIONNEL ET MECANISMES DE MISE EN OEUVRE

A - Le cadre institutionnel

La Commission Nationale de la Population a été créée en 1985 par décret présidentiel n°85/275. Elle a été investie des missions ci-après :

- Prodiguer des conseils sur la politique de population;
- Proposer des solutions appropriées en vue d'une meilleure coordination des activités démographiques et procéder périodiquement à l'évaluation des résultats;
- harmoniser les activités des associations ou des organismes susceptibles d'influencer la politique du Gouvernement en matière de population ;
- Assurer l'intégration des facteurs démographiques dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques visant à promouvoir le développement économique, social et culturel.

La mise en oeuvre de la politique nationale de population requiert la participation active de plusieurs ministères et de nombreuses organisations gouvernementales et non gouvernementales à tous les

niveaux. Le secteur privé doit également jouer un rôle important dans la mise en oeuvre de cette politique.

Afin de faciliter la mise en oeuvre de la politique nationale de population, le système actuel de coordination des activités des différents secteurs devra être renforcé. A cet effet, le texte portant création de la Commission Nationale de la Population, présidée par le Ministre chargé du Plan devra être révisé.

B - Les mécanismes de mise de oeuvre

1- Agents d'exécution de la politique nationale de population

Les différents départements techniques et ONG, impliqués dans les politiques et programmes de population sont les agents d'exécution de la politique nationale de population.

A cet effet, la définition des politiques et stratégies sectorielles, traduites concrètement en programmes d'actions, sera réalisée par les unités de supervision sectorielles, en liaison avec le secrétariat de la Commission Nationale de la Population et conformément aux grandes orientations de la politique nationale de population.

Cet exercice aboutira à l'élaboration d'un Programme d'Actions Prioritaires en Matière de Population (PAP) auquel sera

annexée une matrice d'actions assortie d'un budget et d'un calendrier d'exécution.

2 - Engagement des secteurs public et privé

Le succès de la politique nationale de population énoncé ici dépendra surtout de l'engagement ferme des autorités politiques, administratives, traditionnelles, religieuses et morales.

En outre, il faudra absolument que tous ceux du secteur public ou privé qui participent de quelque manière que ce soit à la mise en oeuvre de cette politique, en comprennent pleinement la portée dans tous ses différents volets, et, s'engagent avec détermination dans la réalisation de ses objectifs. En définitive, le succès de cette politique nationale de population dépend de l'engagement de tous, et, de toutes les couches sociales.

Le secteur privé sera encouragé à apporter une contribution appréciable à la mise en oeuvre de cette Politique Nationale de Population. A cet effet, les ONG, et autres associations et regroupements seront particulièrement sollicités, notamment les comités de développement locaux et les communautés villageoises.

3- Suivi et évaluation

Le suivi des activités doit permettre d'assurer un feed-back continu nécessaire à l'amélioration des programmes élaborés à partir des stratégies de population nationale, régionales et sectorielles. Le suivi et le feed-back doivent également contribuer au renforcement et au perfectionnement des capacités à gérer et à administrer de toutes les institutions engagées dans la mise en oeuvre des programmes de population définis.

L'évaluation générale consistera à mesurer les résultats par rapport aux objectifs et aux buts spécifiques de chaque secteur. Cette évaluation devra porter sur une période et un domaine donnés, et avoir des objectifs précis, de manière à assurer un feed-back rapide sur les programmes en cours et leurs éventuels ajustements. Les enquêtes par sondage à petite échelle menées régulièrement sont considérées comme un des moyens les plus appropriés pour ce travail d'évaluation.

La coordination et l'évaluation générales seront assurées par la Commission Nationale de la Population et son Comité Technique Interministériel assisté des unités de coordination sectorielles.

La formation de l'ensemble des personnels impliqués dans la Politique Nationale de Population par des cycles d'études appropriés sera entreprise et assurée tout au long de la mise en oeuvre de la politique.

ANNEXE STATISTIQUE

Tableau 1 : Données physiques

Type de superficie	Nbre de Km ²	SOURCES
Superficie totale	475 440	Serge Morin : <u>Tableaux économiques du Cameroun</u> , collège Liberman, 1980, cité dans <u>Population Ressources et Développement</u> , MINPAT/DP Yaoundé, page 459
Superficie physique	465 402	
Superficie cultivable	30 000	
Superficie cultivée	21 077	Recensement agricole 1984

Tableau 2 : Indicateurs démographiques

Indicateurs	Année		Sources
	1976 ¹	1987 ²	
I- <u>Etat de la population Effectif</u>	7 663 246	10 493 655	Résultats Recensement 1976 et 1987
Taux d'accroissement intercensitaire (%)	-	2,9	"
Densité de la population (hab/km ²)	16,5	22,6	"
Population urbaine (%)	28,5	38,0	"
Population rurale (%)	71,5	62,0	"

¹ "Principaux résultats du Recensement général de la Population et de l'Habitat d'avril 1976", Bureau Central du Recensement, 1978, Yaoundé.

² "DEMO 87, 7 millions et demi en 1976, 10 millions et demi 1987" 2è RGPH, Cameroun/FNUAP, 1990, Yaoundé.

Indicateurs	Année		Sources
	1976	1987	
II- Fécondité			
Taux brut de natalité (p.1000)	43,9	42,4	Analyse préliminaire 2è RGPH Tome 4 vol II
Nombre moyen d'enfants par femme	6,0	5,7	
Proportion des femmes en âge de procréer (15-49 ans)	24,0	23,0	"
III- Mortalité			
Taux brut de mortalité (p.1000)	20	13,8	"
Taux de mortalité infantile (p.1000)	122	88	"
Quotient de mortalité infanto-juvénile (p.1000)	-	158	"
Espérance de vie à la naissance	47 ans	53,4 ans	"

Tableau 3 : Evolution de la structure par sexe et par grands groupes d'âges (%)

Gpes d'âge	1976			1987		
	les 2 sexes	Hommes	Femmes	les 2 sexes	Hommes	Femmes
Ensemble	100,0	48,9	51,1	100,0	49,3	50,7
0-14 ans	43,4	22,1	21,3	46,4	23,8	22,6
15-64 ans	52,9	25,0	27,9	50,2	23,8	26,4
65 ans & +	3,7	1,8	1,9	3,4	1,7	1,7

Sources : RGPH 1976 et RGPH 1987

Tableau 4 : Taux de scolarisation et d'analphabétisme

Année	Taux de scolarisation (6 - 14 ans)			Taux d'analphabétisme (popu- lation âgée de 11 ans et +)		
	Garçons	Filles	les 2 sexes	Hommes	Femmes	les 2 sexes
1976	71,1	63,6	67,5	40,4	64,0	52,6
1987	75,6	70,5	73,0	30,30	49,92	40,53

Sources : RGPH 1976 et RGPH 1987

Tableau 5 : Taux d'activité par sexe et rapport de dépendance

Année	Taux d'activité par sexe (popula- tion âgée de 15 - 64 ans)			Rapport de dépendance (population âgée de 15 - 64 ans)
	Hommes	Femmes	les deux sexes	
1976	84,6	50,0	66,3	0,89
1987	81,9	51,4	65,7	0,99

Sources : RGPH 1976 et RGPH 1987

Tableau 6 : Répartition de la population par province

PROVINCES	Effectif de la population			Répartition en pourcentage		Taux d'accroissement inter-censitaire %
	1976	1987	1991	1976	1987	
ADAMAOUA	359 334	495 185	554 600	4,7	4,7	2,9
CENTRE	1 176 743	1 651 600	1 852 600	15,4	15,7	3,1
EST	366 235	517 198	578 200	4,8	4,9	3,2
EXTREME-N	1 394 765	1 855 695	2 088 600	18,2	17,7	2,6
LITTORAL	935 166	1 352 833	1 522 200	12,2	12,9	3,4
NORD	479 158	832 165	932 200	6,3	7,9	5,1
NORD-OUEST	980 531	1 237 348	1 392 400	12,8	11,8	2,1
OUEST	1 035 597	1 339 791	1 510 400	13,5	12,8	2,4
SUD	315 202	373 798	424 800	4,0	3,6	1,6
SUD-OUEST	620 515	838 042	944 000	8,1	8,0	2,8
CAMEROUN	7 663 246	10 493 655	11 800 000*	100,0	100,0	2,9

Sources : RGPH 1976 et RGPH 87

* Projections (population estimée en Avril 1991)
La répartition de la population par province en 1991 a été obtenue au moyen de la méthode des rapports constants.